

SÉANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2016

RÉUNION PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2016

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mme ABAD-PERICK et M. Jean-Claude JADOT siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h25'

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 20 octobre ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Madame Alexandra MATHELOT-COLLETTE, Messieurs Bernard ZACHARIAS et Georges PIRE.

Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Nous sommes tous là

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- Monsieur NIESSEN est excusé

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- Tout le monde est là, sauf les absents

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Nous sommes tous présents

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de ce jour.

Je vous informe que la Province de Liège organisera un « Colloque Plan Climat » au Campus de la Reid le mardi 29 novembre prochain. Le programme suivra prochainement par courrier officiel.

Mais je vous demanderais d'ores et déjà de compléter le formulaire-réponse qui a été déposé sur vos bancs et de le rendre si possible, déjà aujourd'hui à Patrick ROUFOSSE dans un souci de bonne organisation.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2016.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2016.

(Mme ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2016).

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

V.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 16-17/001 : Budget provincial 2016 – 4^{ème} série de modifications.

Document 16-17/002 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2016 – 4^{ème} série.

Document 16-17/003 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2017 – Règlement général.

Document 16-17/004 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2017 – Règlement relatif à la taxe sur les dépôts de mitraille ou de véhicules hors d'usage.

Document 16-17/005 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2017 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements bancaires.

SÉANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2016

Document 16-17/006 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2017 – Règlement relatif à la taxe sur les permis et licences de chasse.

Document 16-17/007 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2017 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, ainsi que sur les installations et activités soumises au décret relatif au permis d'environnement.

Document 16-17/008 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2017 – Règlement relatif aux exonérations en faveur d'activités industrielles nouvelles.

Document 16-17/009 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2017 – Résolution fixant le taux des centimes additionnels au précompte immobilier.

Document 16-17/010 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2017.

Document 15-16/011 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2017 – 1^{ère} série.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Hier, nous avons entendu les réponses du Député provincial - Président aux interventions qui ont eu lieu ce 17 octobre qui portaient sur des spécificités relevant de ses compétences directes ainsi que les interventions des Chefs de groupe sur les documents budgétaires 2016 et 2017.

J'invite donc maintenant M. le Député provincial Robert MEUREAU à la tribune, pour nous faire part des réponses du Collège provincial aux interventions des Chefs de groupe et aux documents budgétaires.

M. Robert MEUREAU, Député provincial (à la tribune). – Et bien, merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale provinciale, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Collègues et surtout chères amies, chers amis.

Nous voici donc arrivés à ce qu'on appellera le « marathon » budgétaire annuel et je dois vous avouer que pour un marathon, il se termine pour moi en sprint en tous cas. Donc, j'ai trente et des pages de données, je vais essayer d'être synthétique et peut être de ne pas vous les lire intégralement.

Avant de débiter mon intervention, je voudrais évidemment remercier d'abord Valérie JADOT pour le rapport qu'elle nous a fait lors de la dernière réunion de Commission ; Madame la Directrice générale provinciale et son Secrétariat ainsi que Monsieur le Directeur financier provincial, et bien entendu, le Service du Budget pour la collaboration qu'ils nous ont donnée de manière tout à fait, parfois précise, ponctuelle et rapide, c'est surtout sur le « tout à fait rapide » que j'insiste.

SÉANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2016

Je salue aussi l'esprit positif dans lequel s'est déroulée cette session budgétaire parce que je n'ai pas entendu quelqu'un, en tous cas sur le présente et le futur proche, remettre en cause ni notre Institution, ni la ligne directrice du Collège telle qu'elle est là.

À travers cette intervention, je vais tâcher de répondre, pas à la totalité je ne suis pas capable d'ailleurs, mais en tous cas, essayer de répondre au nom du Collège d'une part, à l'essentiel des questions ou interrogations ou remarques qui ont été formulées par les différents Chefs de groupe et donc, je ne les personnaliserai pas, je vais les rassembler par thème.

En guise de préambule, on parle, et le répète, du cinquième budget de cette législature qui s'inscrit donc dans la continuité évidemment. Je vous rassure, je ne vais pas à nouveau vous la représenter.

Mais sans changement de fiscalité en tous cas, ce budget se caractérise à nouveau par une gestion proactive et prudente, dans un contexte de stricte légalité qui respecte notamment les diverses circulaires et notamment celles qui concernent les célèbres normes SEC 2010.

Concrètement, et après imputation du résultat des exercices antérieurs, nous arrivons donc à un budget global de près de 100.000 EUR.

Les recettes. En ce qui concerne les recettes, sans surprise, certains membres de notre Assemblée sont revenus sur le débat relatif à la fiscalité.

Tout d'abord, je confirme que la Province de Liège ne mène pas de fiscalité « en dents de scie » mais plutôt cohérente avec les outils qui sont mis à sa disposition.

Ainsi, qu'on le veuille ou non, les recettes issues du précompte immobilier restent notre source principale de financement et qui, pour le surplus, est une garantie essentielle de notre autonomie budgétaire, voire même de notre autonomie tout court.

À ceux qui critiquent cet impôt de base, je dirai tout d'abord que ce n'est pas le précompte immobilier qui doit être mis en cause mais plutôt l'objectivité du revenu cadastral qui, hormis des indexations, n'a plus été revu depuis 1975. Dans bien des cas, il ne correspond plus à la réalité en raison de l'évolution de l'environnement bâti, du vieillissement ou de transformations non signalées, ce ne sont que certains éléments.

Ceci me conduit à répéter ce qui est conforté à d'autres niveaux de pouvoir, à savoir qu'il s'agit pour l'heure, de la moins mauvaise solution pour mettre à profit la réelle participation contributive des citoyens au financement de l'intérêt général, sachant que nous sommes un niveau de pouvoir qui ne peut percevoir d'additionnels sur notamment l'impôt des personnes physiques.

Lorsque certains évoquent la circulaire du Gouvernement wallon qui recommande 1.500 centimes additionnels, il faut rappeler qu'il ne s'agit nullement d'une obligation, mais seulement d'une recommandation.

SÉANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2016

Par ailleurs, je constate que pour 2016, les additionnels au précompte immobilier sont les suivants : Province de Luxembourg : 1980 ; Hainaut : 1895 ; Liège : 1750 ; Namur : 1485 ; Brabant : 1150. Après la conférence parisienne d'hier, je peux vous dire que nous sommes au milieu du peloton tant au niveau des taux tels qu'ils sont représentés que aussi au niveau du rapport par habitant. On se situe aussi, si on fait le calcul, exactement au milieu des cinq Provinces.

À ce sujet donc, sans expiration du délai, le Ministre des Pouvoirs locaux a approuvé les 4 budgets précédents au cours cette législature. Je suis donc confiant dans sa cohérence pour le budget 2017.

En matière de fiscalité, rappelons aussi que la Province de Liège a supprimé 3 taxes en 2012 mais aussi pas moins de 16 taxes entre 1990 et 2011 !

Une autre idée émise hier était de taxer les grandes entreprises et elle n'est pas, me semble-t-il et semble-t-il aux juristes d'ailleurs, elle n'est pas opportune puisque par mesure décrétable, la Province ne peut taxer les activités industrielles et commerciales. Ça c'est sur la forme. Sur le fond, on peut s'interroger évidemment sur la politique sociale menée par certaines grandes banques ou multinationales, mais on peut aussi besoin de grandes entreprises sur notre territoire, donc la mesure est de mise.

Par ailleurs, nous devons aussi être attentifs au démantèlement de l'outil industriel qui impacte nos recettes au précompte immobilier.

L'an dernier, nous estimions qu'il fallait s'attendre à des dégrèvements importants en matière d'additionnels au précompte immobilier avec des conséquences financières sur le long terme. En 2016, nous sommes déjà à 11.300.000 € de dégrèvements au 31 août 2016. Historiquement, nous n'avons jamais atteint de tels montants. Il faut craindre des dégrèvements émanant d'autres entreprises et je reprends un mot célèbre de notre ami Jacques Tricmont « La vigilance est donc de rigueur à ce niveau ! ».

D'autre part, précisons que le Ministère des Finances semble persister dans son refus de communiquer les informations utiles à comprendre les motifs de faits et de droit justifiant les dégrèvements fiscaux en matière de précompte immobilier.

Le Service Public Fédéral considère en effet que toute communication des informations demandées porterait atteinte à une obligation de secret professionnel et atteinte à la vie privée.

Cette position du SPF Finances a été récemment contestée par la Commune d'Oreye tant devant le Conseil d'état que devant le Tribunal de Première Instance de Liège.

Dans la mesure où la Province de Liège est évidemment directement concernée par ces décisions de dégrèvements, nous suivons bien sûr ces procédures et tirerons les conséquences des décisions à intervenir à l'issue de celles-ci.

SÉANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2016

Vous conviendrez aussi que notre Institution dépend d'un cadre défini par la Wallonie qui réfléchit actuellement à une adaptation de la fiscalité. Nous sommes évidemment ouverts à une modernisation de cette fiscalité pour autant qu'elle soit neutre financièrement bien entendu.

Pour revenir à la problématique de la révision des revenus cadastraux, la Province de Liège a débuté une expérience pilote en mettant à la disposition de certaines communes des indicateurs-experts.

En effet, cela fait maintenant un peu plus de trois ans que la Province de Liège s'est inscrite dans ce projet pilote en compagnie de nos collègues du Luxembourg et du Hainaut.

À ce propos, ce ne sont pas 10 mais 22 communes qui font appel à nos services pour réévaluer le revenus cadastral de leur territoire.

Dès le début, afin de rencontrer les objectifs fixés par la Gouvernement wallon, deux agents ont été affectés au suivi et à la mise en œuvre du projet.

Je peux aujourd'hui vous affirmer que c'est plusieurs milliers de dossiers qui ont été traités au sein des différentes communes.

Au départ d'un travail laborieux de recherches, de compilations et de compréhension de cette matière, les indicateurs-experts ont acquis à présent, une certaine expérience qui, je pense, est reconnue et appréciée de tous. En effet, le Collège provincial a eu l'occasion, il y a quelques semaines, de prendre connaissance de la candidature spontanée de deux nouvelles communes, encore, je parle de Verviers et Engis notamment.

Au nom du Collège provincial, je suis persuadé que cette action, mise en place par la Wallonie vise à améliorer l'équité fiscale et donc une justice sociale au niveau de la perception du précompte immobilier.

Au-delà de ces aspects, il est difficile aujourd'hui de pouvoir vous informer du retour financier de cette action pour les pouvoirs publics. En effet, il y a un décalage dans le temps entre la mise à jour de l'encodage et la perception réelle du précompte immobilier.

À ce jour, les chiffres n'ont pas encore été communiqués par l'Administration Générale de la Documentation Patrimoniale aux Villes et Communes. Cette situation ne me permet pas, aujourd'hui, d'apporter donc de réponse à propos de l'augmentation des recettes du précompte immobilier. Et malgré de bons contacts avec cette Administration qui dépend du Gouvernement fédéral, nous devons constater une certaine difficulté dans le suivi de l'encodage de ce précompte. Ce n'est probablement pas par un manque de volonté mais plutôt de moyens.

Aussi, en tant que chargé du Budget, je suis convaincu qu'il faut persévérer dans cette matière et que les résultats ne tarderont pas à arriver. ...

Pour clore, momentanément j'en suis sûr, ce débat fiscal, je relève aussi que certains souhaiteraient voir diminuer la fiscalité provinciale, tout en menant des politiques nouvelles. Dès lors, comment les financer ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2016

Je suis évidemment à l'écoute d'une solution qui frôle parfois la quadrature du cercle et en tant qu'ancien chimiste, j'aime bien Antoine LAVOISIER qui disait : « Dans la Nature, rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme ».

Ça veut dire quoi ? C'est être à votre écoute pour améliorer encore l'itinéraire du camion provincial. À nous de veiller à ce qu'il dispose d'un carburant nécessaire sans que le clignoteur de la réserve ne s'allume.

J'en viens maintenant aux dépenses. La Province de Liège, deuxième employeur de notre territoire, consacre 2/3 de ses dépenses à notre personnel. Nous affichons ainsi une grande stabilité en la matière et maîtrisons ces dépenses.

Comme j'ai eu l'occasion de le préciser lors de mon intervention de ce mardi, nous avons adhéré en 2015, au pacte pour une fonction publique solide et solidaire. Le principal engagement du pacte consiste à appliquer une politique de l'emploi visant à maintenir le nombre d'agents statutaires.

Alors, pacte ou pas pacte, nous poursuivons notre plan de nomination. Ceci nous permet d'afficher un taux d'agents statutaires de 60%. Et je vous rappelle que le taux moyen de nominations dans les pouvoirs locaux en Wallonie est de 36 %.

Aux lecteurs attentifs du rapport de la Cour des Comptes, l'occasion m'est donné ici de saluer la collaboration de M. COP qui en est le 1er Auditeur et qui a l'habitude d'être avec nous mais qui est exceptionnellement excusé aujourd'hui pour raison de surcharge de travail, pas à cause de la Province de Liège mais à cause des autres bien entendu. À l'occasion de la Cour des Comptes justement, et bien je souligne qu'elle déclare dans son rapport que notre Province « a établi un plan pluriannuel de mouvement du personnel et d'embauche, conformément aux recommandations du Ministre de tutelle ».

En ce qui concerne la remarque formulée quant aux faits que notre budget ne prend en compte aucune indexation des rémunérations, je précise que nous nous conformons aux prescriptions initiales de la circulaire budgétaire de la Wallonie.

Cependant, postérieurement, le Bureau du Plan a indiqué une probable indexation en septembre prochain. Je rappelle que la Province de Liège transmet, en bon élève, son budget en temps et en heure tel que demandé par l'Autorité de tutelle et pour cela le Conseil provincial le reçoit quasi 3 semaines auparavant du vote d'aujourd'hui d'ailleurs, en fonction des éléments officiels connus à ce moment précis. Si nous ne procédons pas de la sorte, le fait serait immédiatement, justement, relevé par la Cour des Comptes.

Si cette indexation se concrétise, l'impact sera non pas de 2% mais de 0,66% sur nos dépenses de personnel puisqu'il s'agira depuis le mois de septembre jusqu'au mois de décembre. Nous pourrions donc normalement assumer cette décision qui fera plaisir évidemment au personnel. À propos de l'engagement d'agents soient-ils médiatiques pour les besoins de notre Service des Sports, tout en veillant au bon vieillissement de sa direction... Joseph n'est pas ici !

SÉANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2016

Donc, là, on poursuit le travail qui est fourni par le Service des Sports, je pense que sa qualité est reconnue de manière internationale, la Conférence de presse d'hier en témoigne pour le Tour de France et les articles aujourd'hui aussi, et je pense que là il est important de veiller à la poursuite, sans augmentation particulière de dépenses d'ailleurs, je suis à votre disposition pour m'en expliquer plus largement.

Je passe à de nos réserves budgétaires ou encore à l'estimation de la cotisation de responsabilisation en matière de pension, je ne puis que vous rassurer. Nos réserves budgétaires sont suffisantes et ne nécessitent pas d'alimentation nouvelle au budget initial 2017. Par ailleurs, la « jurisprudence » en la matière veut que c'est au travers des modifications budgétaires que les mises en réserve sont envisagées ; donc à un moment où les informations sur l'exécution du budget sont affinées et nous permettent dès lors de prendre les décisions en pleine connaissance de cause.

Par rapport à l'estimation de cette cotisation de responsabilisation en matière de pension, elle a été faite sur base d'éléments précis, en l'occurrence de la charge réelle des pensions et les cotisations de base déjà versées.

Enfin, soucieuse du bien-être de notre personnel, à partir de janvier 2017, la Province de Liège permettra à ses agents, en fonction de leur situation professionnelle, de bénéficier d'une couverture « ASSURANCE HOSPITALISATION ».

En matière de dette. Nous respectons scrupuleusement les balises mais il faut souligner une maîtrise et une diminution constante de cette dette provinciale au cours de ces dernières années. Dans son dernier rapport du 11 octobre dernier, la Cour des Comptes le confirme et elle dit : « l'encours de la dette provinciale a affiché une diminution constante de 2007 à 2014, notamment à la faveur d'un financement significatif des dépenses extraordinaires par des surplus du budget ordinaire ».

Toute petite remarque par rapport à ça, je crois que je m'en suis expliqué en Commission, il y a une légère remontée à partir de 2018 et la motivation essentielle c'est notre opération RENOWATT et un choix volontaire de dire que nous faisons moitié sur financement propre, moitié sur emprunt de manière peut être à préserver un peu plus les réserves mais surtout à se positionner par rapport à la moyenne d'emprunt des cinq dernières années de manière à ce que le bon élève ne soit pas sanctionné au niveau de la Région Wallonne et de capacité d'emprunt.

En matière de dépenses de transfert, j'apporte les précisions souhaitées en matière de contrats de gestion. La procédure actuellement en vigueur relative à l'évaluation des ASBL couvertes par un contrat de gestion requiert un nombre important de pièces justificatives que l'administration s'attèle à collationner de manière exhaustive avant une présentation devant le Conseil provincial.

Cette rigueur, peut-être un peu trop consistante, mène, pour partie, au constat de retards dans la présentation de certains dossiers. Quelques associations tardent par ailleurs à répondre à leurs obligations ou rencontrent des difficultés à transmettre certaines pièces dans les délais impartis.

SÉANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2016

L'administration, consciente du problème soulevé et de ses origines, ne manquera pas et ne manquera pas d'intensifier ses efforts afin d'assister au mieux les ASBL dont question et envisage de redéfinir les lignes directrices afin de parfaire le délai de présentation. L'objectif avoué étant bien d'éviter toute présentation tardive à l'avenir.

En synthèse, certains ont parlé de « 2037 », l'Odyssée du bonheur... Pour ma part, je me limite ici à vous présenter un budget 2017 dans la lignée de ses prédécesseurs, empreint de rigueur et d'une gestion de bon père de famille. Ce n'est pas du droit, c'est une expression populaire « bon père de famille »... Et tant que c'est moi, je resterai « bon père de famille » j'espère. Alors, ce budget 2017, il anticipe tout simplement puisqu'on est dans la continuité, il anticipe 2018 et présage déjà des moyens financiers pour la législature 2018-2024.

Vous l'aurez compris ces échéances sont entrecoupées d'élections à d'autres niveaux de pouvoir et notre avenir institutionnel fera encore certainement l'objet de débats.

Notre avenir justement, parlons-en ! Il passe incontestablement par la supracommunauté ! Je me réjouis d'ailleurs de l'intérêt manifesté par l'ensemble des membres de notre Conseil provincial pour cette thématique essentielle à nos métiers d'aujourd'hui et de demain, primordiale dans l'articulation institutionnelle : Région, et surtout, Province-Communes. Souvenez-vous à l'époque, nous avons été les précurseurs en la matière, en anticipant la Déclaration de Politique Régionale et ce, à l'initiative de notre Député provincial – Président.

Depuis lors, nous mettons donc en œuvre cette politique de manière énergique. Nous avons été les premiers à consacrer, et vous le savez, dès 2011, 20% du Fonds des Provinces, soit 7 millions d'€ par an à des actions supracommunales.

Nous avons alors manifestement convaincu le Gouvernement wallon puisqu'il a traduit nos objectifs en recommandations régionales.

C'est incontestable aujourd'hui, Liège Europe Métropole fonctionne bien et n'enregistre aucune critique à son égard.

LEM comme on dit, entend ainsi poursuivre dans cette direction, matérialisée par une supracommunauté à taille provinciale avec des organes décisionnels composés d'élus.

En outre, la Province, au travers de ses autres axes prioritaires, mène également des actions qui correspondent à une certaine définition de supracommunauté, j'en veux pour exemple le célèbre hall de stockage de sel de déneigement, les parkings de covoiturage et les marchés d'achats groupés ouvertes aux communes notamment.

Pour le reste, et c'est ici, tout en remerciant mes collaborateurs, que je vais essayer de raccourcir ce qu'on m'a présenté. Je ne vais pas vous représenter une deuxième fois le budget 2017 et je vais essayer de détecter à travers le concret de ce budget 2017, les réponses aux questions que vous m'avez posées.

SÉANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2016

En matière de Culture par exemple. Concernant les subventions aux centres culturels, Paul-Emile Mottard partage votre inquiétude concernant le décret qui va être appliqué sans les moyens financiers de ses ambitions. Notre volonté est bien d'accompagner les Centres culturels au mieux dans l'application de ce décret. Ils sont des partenaires fondamentaux et des relais de terrain importants notamment pour le travail de médiation mené par le Département de la Culture. La structuration en réseau dont Paul-Emile parlait dans sa réponse de ce mardi passe aussi par les centres culturels

La question du subventionnement des agences immobilières sociales est posée chaque année. L'an dernier, un de nos Collègues avançait la proposition du renvoi de cette question vers les conférences d'arrondissements et donc vers Liège Europe Métropole. En restant bien entendu attentifs aux règles mises en place, il faudra travailler sur un règlement concernant l'attribution des subventions, qu'elles soient proportionnelles à la réalité de terrain. Donc, la réalité est toujours semblable, le plus cohérent est que les conférences d'arrondissements introduisent une demande, ou en tous cas un dossier, auprès de Liège Europe Métropole. Jusqu'à ce jour, je pense que ce n'est pas le cas.

Pour ce qui est de la politique sportive, une question concernait le Pôle de gym en région verviétoise. Il était prévu dans notre Déclaration de politique générale, on a déjà donné notre accord de principe à la Commune de Dison pour une intervention provinciale. Ce dossier d'infrastructure est initié par cette commune à laquelle revient de solliciter une aide financière auprès d'INFRASPORTS.

La Commune de Dison vient de transmettre au Département Infrastructures son programme, sachant que la situation du site a changé à plusieurs reprises. Une rencontre sera programmée prochainement entre la Commune et le Département Infrastructures pour évoquer certains dossiers dont celui du pôle de gym.

Pour ce qui est d'EUROGYM 2018, c'est désormais officiel, l'édition 2018 de l'EUROGYM sera organisée par la Fédération royale belge de Gymnastique dans la province et surtout sur le territoire de la Ville de Liège, du 15 au 20 juillet.

Je vous passe le détail des collaborations au niveau des différentes fédérations, je vous dis simplement qu'il y aura plus de 5.000 participants, et que la Province de Liège sera présente dans le Comité Organisateur au même titre que la Ville de Liège, pour apporter une aide à l'organisation.

Accès au sport pour les moins valides. La Province de Liège et son Service des Sports ont toujours été particulièrement attentifs. Il y a des stages pour moins valides qui sont organisés et ils sont évidemment dans toutes les publications que nous donnons.

SÉANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2016

Le volet « HANDISPORT » dans Académie provinciale des Sports. De même, je ne le répète pas, je suis discret sur mes attributions volontairement pour gager un peu de temps, sans oublier la Journée sportive et ludique pour personnes moins valides qui vient d'avoir lieu et peut être en mentionnant, ce qui n'est pas dans le texte ici, une participation particulière dans des infrastructures liées au handisport en matière de football et vient de se mettre en fonction, une infrastructure à Solières, en collaboration notamment avec le club de foot local et l'Association du Château Vert.

C'est la transition Sports, Handisports et Politique notamment des aînés. L'Académie provinciale des séniors a été évoquée dans les questions hier. J'ai annoncé en Commission, préalablement mais nous sommes sur la même longueur d'onde évidemment, pour la mettre en fonction, ici dans le courant 2017, des équipes travaillent sur cette organisation.

Je passe au domaine du Social et des responsabilités de ma collègue Vice-Présidente Katty FIRQUET, la thématique du vieillissement figure bien au rang des préoccupations provinciales. Il existe des actions provinciales en faveur des seniors qui existent depuis de nombreuses années. Je préciserai que de nombreuses formes d'accueil et de maintien des seniors à domicile sont déjà proposées par divers acteurs du secteur (mutuelles ou autres associations...).

En ce qui concerne la Commission et c'est là où il faut ajouter qu'il y a, organisées par la Province de Liège, des formations justement d'aides familiales ou de métiers du secteur qui peuvent être liées à ces activités, voilà une manière de faire le lien entre les attributions provinciales et d'autres qui sortent de notre domaine de compétences.

En ce qui concerne la Commission provinciale « Seniors », elle conseille le Collège provincial en la matière. À ce titre, de l'avis même des spécialistes, les conseils consultatifs doivent rester à taille communale pour garantir une diversité de représentation.

Il entre dans les intentions du Collège provincial d'organiser des journées de rassemblement des conseils communaux consultatifs qu'ils soient pour les jeunes ou qu'ils soient d'ailleurs pour les aînés.

J'en arrive au domaine de l'Environnement et donc à certaines choses qui ont déjà été évoquées par notre collègue André DENIS. Donc, je renvoie aux interventions d'une part d'André DENIS pour les actions détaillées dans le cadre du Plan Climat et d'André GILLES en ce qui concerne les énergies renouvelables.

Au niveau des économies d'énergie, le projet de rénovation RENOWATT permettra d'améliorer les performances énergétiques de nos bâtiments et cela correspond, au-delà de l'argent, et bien à 1.172 tonnes d'émission de gaz à effet de serre épargnées.

En conclusion, ce cinquième budget de la législature provinciale s'inscrit donc dans la continuité et sans changement de fiscalité, je ne reviens plus sur le thème. Il reflète à nouveau notre volonté de mettre en œuvre la Déclaration de politique générale du Collège provincial. Les projets figurant dans celle-ci sont ainsi tous entamés.

SÉANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2016

En outre et surtout, nous maîtrisons nos dépenses et notre dette en respectant les balises budgétaires fixées tant en interne que par les circulaires en la matière. Ce n'est pas le rapport de la Cour des Comptes qui nous démentira, là je la cite également : « La Cour n'a pas identifié de situations de surévaluation de recettes ou de sous-évaluation de dépenses, susceptibles de mettre en péril les équilibres budgétaires. Au contraire, elle relève la prudence de certaines prévisions ».

Enfin, comme aime à le souligner notre Directeur financier : l'équilibre budgétaire est solide ; la trésorerie est très saine ; les réserves suffisantes pour faire face à nos engagements ; les principaux indicateurs dans ce domaine sont au vert MAIS notre vigilance est maintenue ! Il s'agit de maintenir le cap au-delà de 2019. Comme par le passé, toutes les précautions seront prises pour les « moissons » à venir. C'est un hesbignon qui vous le dit, avec comme leitmotiv : « Equilibre au quotidien et investissements pour l'avenir ».

Je vous remercie vraiment de votre attention.

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Député provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?
M. DRION. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune). – Je vous remercie Monsieur le Président. Mes chers Collègues.

Notre Règlement d'Ordre Intérieur très bien rédigé nous permet, avant le vote, de motiver celui-ci et donc, nous avons bien relu les réponses du Collège provincial, nous avons entendu avec énormément d'attention, d'intérêt, la réponse de M. Meureau et je pense que le vote que nous allons exprimer pourrait peut-être allumer le feu, appelé des vœux par une certaine presse aujourd'hui mais malheureusement elle est absente, elle ne pourra donc pas relayer ce fait.

Encore quelques instants de patience quand même pour assurer le suspens, je voudrais d'abord, aux membres de notre assemblée, dire qu'avec Monsieur 2037, mon groupe partage l'analyse du climat généralement constructif de nos travaux.

Aux membres du Collège provincial, nous souhaitons exprimer notre satisfaction de voir prise en considération depuis le début de la législature, une série de propositions. Elles ne sont peut-être pas engrangées au jour du vote des budgets mais l'histoire nous enseigne qu'en enseignement, en supacommunalité, en santé, en affaires sociales, en culture, je ne veux oublier personne, en sports, en agriculture, en ruralité, bon nombre de nos réflexions et de nos propositions ont été intégrées.

Sur base des réponses qui nous sont données cet après-midi par le Député provincial en charge des Finances, nous saluons la précision des réponses aux questions techniques.

SÉANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2016

Nous notons le partage de nos réflexions sur des thématiques d'avenir, nous pensons donc que les moyens financiers qui créent débat, nous ne demandons pas à dépenser plus pour les recettes moindres, mais les moyens financiers qui créent débat seront affectés notamment à des projets qui nous tiennent à cœur.

Aussi, confiant dans l'avenir, mon groupe s'abstiendra sur le vote du budget et des dernières modifications budgétaires 2016 puisque est intégré un dossier qui nous tient aussi à cœur qui est toute la problématique de l'hélicoptère de Bras-Sur-Lienne, comme on disait dans le temps.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion sur les documents budgétaires 16-17/001 à 011 et nous pouvons passer aux votes séparés sur l'ensemble des points.

Document 16-17/001 : Budget provincial 2016 – 4^{ème} série de modifications.

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour. Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 9 voix pour et 3 abstentions ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe PTB+.

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/002 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2016 – 4^{ème} série.

M. LE PRESIDENT. – Point 3 de l'ordre du jour. Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 9 voix pour et 3 abstentions ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/003 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2017 – Règlement général.

M. LE PRESIDENT. - Point 4 de l'ordre du jour.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission, qui je vous le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 9 voix pour et 3 abstentions ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe PTB+.

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution

Document 16-17/004 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2017 – Règlement relatif à la taxe sur les dépôts de mitraille ou de véhicules hors d'usage.

M. LE PRESIDENT. - Point 5 de l'ordre du jour.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 9 voix pour et 3 abstentions ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution

Document 16-17/005 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2017 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements bancaires.

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission, qui je vous le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 9 voix pour et 3 abstentions ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

(Voir procès-verbal officiel).

SÉANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2016

Le Conseil adopte ladite résolution

Document 16-17/006 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2017 – Règlement relatif à la taxe sur les permis et licences de chasse.

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 9 voix pour et 3 abstentions ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution

Document 16-17/007 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2017 – Règlement relatif à la taxe provinciale sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, ainsi que sur les installations et activités soumises au décret relatif au permis d'environnement.

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 9 voix pour et 3 abstentions ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution

Document 16-17/008 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2017 – Règlement relatif aux exonérations en faveur d'activités industrielles nouvelles.

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 9 voix pour et 3 abstentions ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe PTB+.

SÉANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2016

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution

Document 16-17/009 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2017 – Résolution fixant le taux des centimes additionnels au précompte immobilier.

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 8 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution

Document 16-17/010 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2017.

M. le Président. - Point 11 de l'ordre du jour. Pour rappel, la quatrième Commission proposait d'adopter le budget 2017 par 9 voix pour et 3 abstentions.

Nous allons à présent procéder au vote, par appel nominal. Je vous demande de répondre OUI, NON ou ABSTENTION à l'appel de votre nom. Madame la Première Secrétaire va commencer le vote.

Mme ABAD-PERICK, Première Secrétaire. – Merci Monsieur le Président.

ABAD-PERICK	Myriam	Oui
ALBERT	Isabelle	Oui
BERGEN	Marcel	Non
BOURLET	Jean-François	Oui
BREUWER	Freddy	Oui
BRODURE-WILLAIN	Muriel	Oui
CAMPSTEIN	Léon	Oui

SÉANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2016

CAROTA	Silvana	Non
CLOSE-LECOCQ	Jean-François	Non
COKGEZEN	Birol	Oui
CONTENT	Matthieu	Non
CULOT	Fabian	Oui
DENIS	André	Oui
DERSELLE	Valérie	Oui
DRION	Dominique	Abstention
ERLER	Pierre	Abstention
ERNST	Serge	Abstention
FERNANDEZ	Miguel	Oui
FIRQUET	Katty	Oui
FLAGOTHIER	Anne-Catherine	Oui
GEORGES	Gérard	Oui
GERARD	André	Non
GILBERT	Christian	Oui
GILLES	André	Oui
GILLON	Jean-Marie	Non
HODY	Marc	Non
JADOT	Jean-Claude	Oui
JADOT	Valérie	Oui
LAURENT	Denise	Oui
LEJEUNE	Luc	Abstention
LEMMENS	Alexandre	Non
LOMBA	Eric	Oui
MARENNE-LOISEAU	Anne	Abstention
MATHELOT-COLLETTE	Alexandra	Excusée
MATHY	Jean	Oui
MAUS	Jennifer	Oui
MESTREZ	Julien	Oui

SÉANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2016

MEUREAU	Robert	Oui
MEURENS	Jean-Claude	Oui
MICHAUX	Josette	Oui
MONVILLE	Marie	Abstention
MOTTARD	Marie-Noëlle	Oui
MOTTARD	Paul-Emile	Oui
NANDRIN	Sabine	Oui
NIESSEN	Hans	Excusé
NIX	Jean-Luc	Oui
OSSEMANN	Alfred	Oui
PIRE	Georges	Excusé
PIRMOLIN	Vinciane	Abstention
RASSAA	Rafik	Non
SOHET	Vinciane	Oui
SPITS	José	Abstention
STEIN	André	Oui
YERNA	Marc	Oui
ZACHARIAS	Bernard	Excusé
KLENKENBERG	Claude	Oui

(Voir procès-verbal officiel).

M. LE PRESIDENT. - C'est par 35 voix pour, 9 voix contre et 8 abstentions que le Conseil adopte le budget 2017.

(Applaudissements)

**Document 16-17/011 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2017
- 1^{ère} série.**

M. LE PRESIDENT. - Point 12 de l'ordre du jour. Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 9 voix pour et 3 abstentions ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO.

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+.

SÉANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2016

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

VI. - Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2016, je le déclare approuvé.

VII.- Clôture de la réunion

Chers collègues, je vous remercie pour votre investissement durant la cinquième session budgétaire de cette législature et la qualité du travail qui a été réalisé au sein de notre Institution.

Je vous rappelle de noter dans vos agendas la journée d'études du Conseil provincial qui aura lieu le vendredi 25 novembre prochain dont le programme vous sera envoyé après le Bureau du 14 novembre et le colloque de l'APW, Paul-Emile, qui aura lieu le mercredi 30 novembre à Mons. Un car est évidemment prévu au départ du Palais.

Enfin, je vous rappelle que notre prochaine réunion du Conseil provincial aura lieu le jeudi 24 novembre 2016.

Avant de nous quitter pour cette session d'octobre, comme c'est de tradition et que nous avons toutes et tous bien travaillé, je vous invite à partager le verre de l'amitié qui marque la fin de nos travaux. Merci pour votre travail.

Je remercie évidemment toutes les équipes qui ont travaillé, personnel des Cabinets et de l'Administration.

Je déclare close la séance publique de ce jour.

La réunion publique est levée à 16H10'.